



Procès-verbal de la 35^e réunion de la commission consultative (Cocosol)

Date : 29 mai 2024
Lieu : Office fédéral de la justice, Berne
Heure : de 10h15 à 15h

N° de dossier : 924-3722/2/2

Présidence :	Barbara Studer Immenhauser	Présidente Archiviste cantonale du canton de Berne et présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA)
Membres :	Claude Béguelin	Médecin, psychiatre/pédopsychiatre
	Thomas Gall	Secrétaire adjoint de l'association d'aide aux victimes des deux Bâle
	Jasmin Stern	Conseillère auprès du centre d'aide aux victimes du Tessin
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Heinz Kräuchi	Personne concernée
Excusés :	Theresia Rohr	Personne concernée
	Christian Raetz	Ancien chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
	Marcel Setz	Personne concernée
Ex officio :	Reto Brand	OFJ / chef de l'unité MCFA
	Yves Strub	OFJ / unité MCFA / secrétaire de commission suppléant
Procès-verbal :	Simone Anrig	OFJ / suppléante du chef de l'unité MCFA / secrétaire de commission



1 Salutations et communications

La présidente ouvre la séance à 10 h 15 et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative. Theresia Rohr, Christian Raetz et Marcel Setz sont excusés. Theresia Rohr s'est prononcée par écrit sur les cas à traiter. La présidente l'en remercie.

Elle indique que Susanne Kuster, directrice suppléante de l'OFJ, doit malheureusement repousser encore une fois la rencontre prévue avec la commission nouvellement composée.

Le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 28 février 2024, a déjà été approuvé. La présidente remercie la rédactrice.

Les documents du jour ont été envoyés aux membres de la commission il y a environ trois semaines. Tout le monde les a visiblement reçus à temps.

Reto Brand fournit des informations sur l'initiative parlementaire 23.472 de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) concernant le traitement des contributions de solidarité cantonales ou communales selon la LMCFA¹. Il s'agit d'étendre aux contributions de solidarité cantonales ou communales le traitement privilégié dont bénéficient la contribution de solidarité fédérale sous l'angle du droit fiscal et du droit de la poursuite, ainsi que du droit en matière d'aide sociale et d'assurances sociales conformément à l'art. 4, al. 6, LMCFA. La CAJ-N a adopté son projet de loi et son rapport le 11 avril 2024. Le Conseil fédéral a publié son avis le 22 mai 2024 ; il soutient la révision partielle de la LMCFA. L'objet sera traité au Conseil national lors de la session d'été, puis ultérieurement au Conseil des États. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.parlement.ch > Travail parlementaire > Curia vista > Recherche : 23.472.

Reto Brand signale que le PNR 76 « Assistance et coercition » a pris fin. Une manifestation de clôture a eu lieu le 24 mai 2024, au cours de laquelle les conclusions de ce vaste programme de recherche ont été exposées. Des pistes de réflexion fondées sur les résultats du PNR ont également été présentées à cette occasion à l'intention notamment des responsables politiques, de l'administration et des services d'aide sociale. Pour plus d'informations, voir www.pnr76.ch (la synthèse y figure sous « Résultats »). Dans ce contexte, Reto Brand souligne que le PNR 76 doit adresser un rapport de clôture au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ce n'est qu'après que le Conseil fédéral prendra officiellement position.

Heinz Kräuchi évoque une motion déposée par Ursula Marti le 14 juin 2023 au Grand Conseil du canton de Berne demandant la mise en œuvre de dispositifs de soutien adaptés aux besoins des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux dans le canton de Berne. Le Conseil-exécutif a proposé le rejet de la motion le 22 novembre 2023. Le Grand Conseil l'a traitée le 5 mars 2024 et l'a convertie en postulat.

Heinz Kräuchi signale ensuite que des appels d'offres pour des travaux de recherche continuent d'être lancés (par ex. par la ville de Zurich). Les personnes concernées sont souvent intégrées dans un processus participatif (par ex. au moyen d'interviews), mais n'obtiennent par la suite aucune information sur l'avancement du projet et sur les résultats de la recherche. C'était le cas aussi aux débuts du PNR 76. Une newsletter a vu le jour après des réclamations, qui a permis d'informer les personnes concernées et le public de l'avancement des travaux.

¹ Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA ; RS 211.223.13)

2 Discussion des dossiers individuels

2.1 Cas abordés lors de la séance précédente

Lors de la séance précédente, la commission consultative avait recommandé le rejet d'une demande, mais la requérante a envoyé des informations complémentaires avant que l'unité MCFA rende une décision de rejet. La demande est de ce fait soumise à nouveau à la commission, qui recommande une nouvelle fois de la rejeter.

2.2 Cas traités par voie de circulaire (listes mensuelles)

2.2.1 La présidente constate que les listes mensuelles soumises à la commission depuis la dernière séance comportent respectivement 11 demandes en février 2024, 28 en mars 2024 et 37 en avril 2024 que l'unité MCFA envisage d'approuver.

Theresia Rohr a jeté un coup d'œil à deux cas de la liste de février 2024. Elle a souhaité une discussion au sein de la commission consultative pour l'un d'entre eux, pour lequel la commission recommande à présent d'accepter la demande.

Heinz Kräuchi et Thomas Gall se sont quant à eux penchés sur trois cas de la liste d'avril 2024. Ils n'ont pas souhaité de discussion au sein de la commission.

En l'absence d'opposition de la part des membres de la commission dans le délai imparti, l'unité MCFA a déjà envoyé, pour tous les cas listés, une décision confirmant l'approbation de la demande.

2.2.2 Sur la liste de mars 2024 figurait en outre un cas que l'unité MCFA proposait de rejeter, la demande étant jugée insuffisamment motivée. Il n'y avait pas de cas de ce type en février et en avril 2024.

Les membres de la commission n'ont pas formulé d'objections dans le délai qui leur était imparti, si bien que la décision confirmant le rejet de la demande a déjà été envoyée par l'unité MCFA.

2.3 Nouveaux cas

Pour la séance du jour, l'unité MCFA a soumis 15 nouvelles demandes pour avis à la commission, proposant d'en rejeter 8 et d'examiner plus avant les 7 autres (cas limites). Après discussion approfondie de chacun des cas, la commission recommande d'accepter 4 demandes et d'en rejeter 10. Elle ne fait pas de recommandation tranchée dans un des cas.

3 Information de l'unité MCFA sur l'état des projets d'entraide et du projet de valorisation des résultats de la recherche

3.1 Projets d'entraide

Le 2 mai 2024, le premier bistrot d'échange de Suisse italienne s'est tenu à Bellinzone. Pour la première fois, des personnes concernées de langue italienne ont eu la possibilité d'échanger dans un espace protégé et de nouer des contacts. L'événement a été un succès. Au vu de la demande, au moins un bistrot d'échange aura lieu au Tessin en 2025.

L'OFJ soutiendra les bistrots d'échange pour une période supplémentaire de trois ans (printemps / été 2024 - printemps 2027). L'autorisation est en phase de finalisation à l'OFJ. Le nombre d'événements organisés dans ce cadre va augmenter et il y en aura davantage en Suisse romande et au Tessin, pour permettre à un maximum de personnes concernées d'y participer. Outre dans les bistrots d'échange classiques, les personnes concernées auront la possibilité de laisser une trace à travers des ateliers de dessin, des podcasts ou des portraits

photographiques.

Heinz Kräuchi raconte qu'il a participé à la visite de la ville de Berne organisée par « Netzwerk Verdingt » et intitulée « Kehrseiten », cofinancée par l'OFJ dans le cadre d'un projet d'entraide. Le guide et le contenu ne l'ont pas convaincu.

3.2 Valorisation des résultats de la recherche

La mise en œuvre du programme de l'OFJ visant à diffuser et à valoriser les résultats de l'étude scientifique continue de prendre forme. L'adjudication des mandats pour le site Web et l'exposition itinérante (conception et mise en forme) dans le cadre d'un appel d'offres public a eu lieu en mars. L'entreprise « Expositionen » et le bureau « ZMIK Design » (scénographie) concevront et réaliseront l'exposition itinérante. Celle-ci débutera en octobre 2025 au Musée historique de Lausanne et fera halte en divers lieux d'ici la fin 2027 (notamment au Musée historique de Lucerne). À partir de l'automne 2025, le nouveau site Web réunira des informations ayant trait au travail de mémoire, par exemple les résultats des travaux de recherche, des informations sur les actions des cantons, du matériel pédagogique, des témoignages de personnes concernées et des productions médiatiques. L'agence « Sturm und Bräm » et l'université de Berne sont chargés de sa réalisation. Les travaux de mise en œuvre des deux projets ont débuté en avril 2024.

Des informations actuelles sur les principaux projets de valorisation figurent sur le site de l'OFJ : www.ofj.admin.ch (sous Société > Victimes de mesures de coercition > Médiation et sensibilisation et Aides financières aux projets de médiation).

4 Varia

La prochaine séance de la commission aura lieu le 21 août 2024.

La séance prend fin à 15h.